



Condition Générale de location

- 1) **Toute location** est nominative et ne peut être cédées ou sous louée. La réservation sera définitive qu'après la réception du contrat de location dûment complété, signé et accompagné de l'acompte demandé.
- 2) Les locations sont attribuées par ordre de demande Sans courrier ou mail du locataire précisant qu'il a du différé la date de son arrivée, l'emplacement deviendra disponible 24h après la date prévu du contrat de location et le règlement intégral des prestations non payées demeurera exigé.
- 3) **Absence de droit de rétractation** : conformément à l'article L.121 du code de la consommation, le camping du lion informe ses clients que les ventes de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité, ne sont pas soumis aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours
- 4) **Assurance annulation** : l'assurance vous étant proposée à la réservation pour les locatifs et emplacements, le cout est de 3.3%. Cette assurance vous rembourse l'indemnité de rupture du contrat ci-dessus selon les conditions prévues au contrat d'assurance (voir contrat pour les clauses)
- 5) **Arrivée / départ** : Arrivée emplacement 14h et départ avant 12h (sinon facturation d'une nuit supplémentaire) **Pour les locations** : Arrivée 15h et départ avant 10h paiement du séjour 30% du montant du séjour à la réservation et le solde 30 jours avant l'arrivée au camping *Aucune réduction ne sera acceptée en cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.* A l'arrivée une caution vous sera demandée en 2 chèques d'un

Montant de 250 euros (200 et 50 €) Au départ la location devra être rendue en parfait état de propreté, tout objet détérioré sera à votre charge ainsi que la remise en état de la location si cela s'avère être nécessaire. Dans le cas ou la location ne serait pas nettoyée le chèque de 50 euros sera gardé Après contrôle si tout convient les 2 chèques de cautions vous seront rendus

- 6) **Règlement intérieur** La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspect. Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.
- 7) **Animaux** : Le carnet de santé et les certificats de vaccinations sont obligatoires. **Les animaux doivent être tenues en laisse. Les propriétaires doivent ramasser les salissures** et sont responsables de L'ensemble des dégâts ou accidents occasionnés par leur animal
- 8) **Les visiteurs** doivent être annoncés et présentés à la réception ; **L'accès à la piscine est INTERDITE a tout visiteur.** Tous visiteurs non déclarés devra s'acquitter au tarif d'une personne supplémentaire
- 9) Chacun doit assurer la quiétude des autres usagers
- 10) **A la piscine** : **SEUL LE SLIP DE BAIN EST AUTORISE** (caleçon short de bain, bermuda combinaison, vêtements, jouets volumineux sont Interdits. La piscine n'est pas surveillée. L'accès est interdit aux enfants de moins de 12 ans non Accompagnés et les mineurs restent sous la responsabilité des parents

- 11) **Droit à l'image** : A L'occasion de leur séjour les vacanciers sont susceptibles d'être photographiés ou Filmés dans l'enceinte du camping dans la mesure où ils ne le souhaitent pas, ils doivent faire part de ce refus par écrit auprès de la direction.
- 12) **Barbecue** Les feux (bois, charbon, etc..) sont rigoureusement interdits par arrêté préfectoral.
- 13) **Divers** : La direction se réserve le droit de refuser une location, d'expulser quiconque causerait des nuisances, de modifier tout aménagement ou prestation dans la brochure
- 14) **Médiation des litiges de la consommation** : En cas de litige, et après avoir saisi le service "client" de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai d'un an maximum à compter de la date de la réclamation écrite, par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR), auprès de l'exploitant. Les coordonnées du Médiateur susceptible d'être choisi par le client, sont les suivantes:
 - Médicis - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice -73 boulevard de Clichy, 75009 PARIS
 - voie électronique : www.medicys.fr
 - Tel : 0149701593
- 15) **Sécurité et confidentialité sur le réseau** : Les messages que vous nous ferez parvenir par l'intermédiaire d'Internet peuvent être interceptés sur le réseau. Jusqu'à ce qu'ils nous parviennent, leur Confidentialité ne peut être garantie. Assurez-vous de ne pas divulguer d'informations personnelles ou confidentielles inutiles, sensibles ou provenant de tiers. De plus, l'indication de la provenance des messages électroniques que nous recevons peut être falsifiée. Par conséquent, si vous souhaitez nous communiquer de telles informations, utilisez impérativement la voie postale

- 16) **Obligation d'information sur le dispositif bloctel (art L223-2)** Lorsqu'un professionnel est amené à recueillir auprès d'un consommateur des données téléphoniques, il l'informe de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Lorsque ce recueil d'information se fait à l'occasion de la conclusion d'un contrat, le contrat mentionne, de manière claire et compréhensible, l'existence de ce droit pour le consommateur. » Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique dénommée BLOCTEL et gérée par la société OPPOSOTEL en vertu d'une délégation de service public.